CONSEIL MUNICIPAL DE BORDERES SUR L'ECHEZ

Le conseil municipal de Bordères sur l'Echez s'est réuni à la salle Concorde, sans public, dans le respect des consignes sanitaires. La séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la Mairie.
Avant d'ouvrir la séance, Jérome Crampe, le maire, a fait part de son exaspération à propos de l'occupation illicite des gens du voyage sur le parking de la salle, présents depuis deux semaines, suite à leur expulsion du parking de l'école élémentaire. Dans le cadre de la procédure habituelle lancée immédiatement, un arrêté d'expulsion leur a été signifié le 10 mai 2021 leur demandant de quitter les lieux sous 24 heures. Depuis, rien ne s'est passé, aucune intervention des forces de l'ordre n'a été diligentée. Alors que les activités reprennent sur la commune, le parking d'une des salles les plus utilisées ne permet pas le stationnement des utilisateurs. Monsieur le Maire a expliqué qu'il ferait part à Monsieur le Préfet du découragement des élus face à cette problématique qui s'amplifie, lors de la réunion prévue le lendemain à la communauté d'agglomération.

L'ordre du jour comportait 10 délibérations. Elles ont toutes été votées à l'unanimité.

Augmentation du temps de travail d'un agent, éducateur de jeunes enfants.
Le conseil municipal a autorisé le maire à signer l'augmentation du temps de travail d'un agent employé au Relais d'assistantes maternelles, en transformant son contrat de 24 heures en 30 heures à compter du mois de septembre 2021.
Le Maire a souligné l'importance de cette structure sur la commune et son souhait d'inscrire le RAM dans le dispositif Petite Enfance, avant l'étape de l'école maternelle, comme point d'appui pour les parents et assistantes maternelles.

Régularisation d'une erreur d'imputation sur le budget primitif 2021.
Le montant d'un achat d'un terrain a été affecté en fonctionnement. Il s'agit d'autoriser le maire à procéder à la modification d'une écriture comptable pour affecter les 120 000€ au budget investissement et les retirer du fonctionnement.

Attribution et renouvellement de cabanes de chasse
Les baux des deux cabanes de chasse installées sur la commune arrivant à échéance le 31 décembre 2021, les propriétaires actuels ont été contactés. Pour l'un d'eux, le fils reprendra la concession pour une durée de 9 ans à partir de janvier 2022 et en ce qui concerne l'autre propriétaire, il renouvelle son bail.

Adhésion au groupement d'achat d'énergies
Le conseil municipal autorise le maire à signer avec le SDE65 une convention qui permettra d'adhérer au groupement d'achat d'électricité et de gaz. L'intérêt du groupement est d'augmenter le volume des achats d'énergie pour négocier des tarifs pour les collectivités. L'adhésion est gratuite pour les communes et n'a aucun impact financier négatif sur leur budget. Le groupement d'achat est constitué de la plupart des syndicats départementaux d'énergie de l'ex région Midi Pyrénées.

Modification du plan de financement du Centre de Santé – Subventions
Plusieurs demandes de subventions ont été effectuées pour la construction du centre de santé dont le coût s'élèvera à 1 115 325€. Suite aux retours de plusieurs financeurs dont l'Etat et le Département, le plan de financement doit être ajusté afin de prétendre à des financements supplémentaires de la CA TLP et de la Région.

Jardins familiaux

Le projet des jardins familiaux a été présenté en février 2021 au conseil municipal qui a approuvé le règlement intérieur.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation propose dans le cadre de l'appel à projets 2021 « Jardins partagés et collectifs » de relancer plus massivement les jardins familiaux et de tenir compte des enjeux du développement durable, de transition agroécologique et climatique, d'alimentation et de biodiversité.

La commune demande une subvention pour financer les investissements nécessaires (abris de jardin, récupérateurs d'eau, gouttières, clôtures, portail, pompe arrosage, analyse du sol, géotextile, béton…). L'aménagement coûtera 11572€ HT. La demande de subvention est de 7000€.

Une vingtaine de familles se sont portées candidates pour bénéficier d'une parcelle. Elles seront avisées très prochainement de la suite du projet.

Avis sur le projet de plan des servitudes aéronautiques de dégagement – Aérodrome Tarbes Lourdes Pyrénées

En décembre 2020, les élus avaient indiqué être défavorables au projet de modifications concernant le survol de la commune.

Aujourd'hui, le PLU tient compte du cône d'atterrissage entre le Pic du Midi et le bois du Commandeur, qui occupe un espace de survol plus large. Le nouveau tracé élargit encore cet espace. Un effort a été consenti pour adapter le PLU au cône existant. L'évolution prévue englobe des zones urbaines construites conformément au PLU et les exposera à des nuisances sonores. De plus, les avions ne respectent pas le cône existant.

Le conseil municipal vote une délibération affirmant sa position défavorable à l'extension du cône d'atterrissage et demandant le respect du cône actuel par les avions. Cette délibération accompagnera la lettre de remarques adressée au commissaire de l'enquête publique en cours. Le dossier sur ce projet est consultable en mairie, sur internet et sur Facebook.

Modification temporaire du lieu de célébration des mariages

La loi oblige à célébrer les mariages en mairie, sauf cas de force majeure. L'autorisation du Procureur de la République est requise pour déplacer le lieu de célébration. En raison des travaux de réhabilitation du bâtiment de la Mairie, la salle des mariages est indisponible depuis le 31 mars 2021, jusqu'à mi-septembre 2021. En remplacement, temporairement, la salle Jean Domec « dit Pistouille » est proposée. Sous réserve de l'accord du Procureur de la République, elle suppléera la salle des mariages jusqu'en septembre.

Acquisition d'une parcelle

La dernière délibération officialisera un échange de parcelle qui permettra à la commune de disposer d'une parcelle complète pour la construction du centre de santé.

Petit déjeuner à l'école

Une réflexion est en cours par rapport au projet « petits déjeuners à l'école » proposé par l'Education Nationale. La commune devrait le mettre en oeuvre à partir de la rentrée prochaine pour tout ou partie de l'école maternelle. Le but est de participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires et de former les élèves à une éducation à l'alimentation par la mise en œuvre d'un projet pédagogique et éducatif accompagnant cette distribution.

Une réunion rassemblera prochainement les acteurs de ce projet pour évaluer les besoins humains, logistiques etc.